

DEC20240911_41

Le Maire de la commune de Poisat (Isère)

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° *DEL20200608_17*, du conseil municipal du 08 juin 2020, transmise en Préfecture le 11 juin 2020 donnant délégation au Maire, ou en cas d'empêchement du Maire, à la 1^{ère} Adjointe, pour « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* » et précisant que cette délégation au Maire sera limitée à un montant de 90 000 € HT pour les marchés et accords-cadres de travaux et à 40 000 € HT pour ceux de services ou fournitures ;

Considérant le projet d'aménagement d'une aire de fitness et aire de jeux sur la place du 8 mai à Poisat la lettre de consultation adressée par mail le 15 juillet 2024 ;

Considérant le rapport d'analyse des offres ;

DECIDE

De signer avec l'entreprise SPORTS ET PAYSAGES, sise Chemin des Quatre Lauzes - 38360 SASSENAGE, l'acte d'engagement pour les travaux d'aménagement d'une aire de fitness et aire de jeux sur la place du 8 mai à Poisat, pour un montant de 56 000,00 € HT.

Fait à Poisat, le 11 septembre 2024
Le Maire, Ludovic BUSTOS

